



**DEMANDE DE FEUX D'ARTIFICE
SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Cette demande doit être transmise à la Ville de Die **au moins un mois** avant la date prévue de la manifestation à l'adresse suivante :

Ville de DIE
Service de police municipale
Tél : 04 75 21 08 85
Email : police@mairie-die.fr

Tout dossier incomplet sera retourné à l'organisateur qui devra alors faire parvenir le dossier complété et/ou modifié dans les délais impartis.

LIEU DU TIR

Nom :

Lieu :

Date :

Horaires :

Motif :

ORGANISATEUR :

Société ou Association :

Adresse :
.....
.....

Tél. :

Mobile :

Fax :

Email :

Responsable ou Président :

Nom de la personne responsable sur le site :

CATEGORIE

K1 K2 K3 K4

Pour les feux d'artifice K4, préciser les noms des artificiers agréés :

.....

*Vous devez joindre un **plan de tir**, contresigné par l'artificier, dans lequel figure le périmètre de sécurité ainsi que la liste des produits pyrotechniques tirés, leur distance de sécurité et leur numéro d'agrément.*

Vous avez prévu des **postes de secours** : oui - non

Emplacement(s) prévu(s) :

Noms de(s) l'Association(s) de secouriste(s) agréée(s) par la Préfecture de la Drôme :

.....

OCCUPATION DU SITE :

Date(s) et horaire(s) de montage :.....

Date(s) et horaire(s) de démontage :.....

Un téléphone sur le site : Oui - non

N° de téléphone :

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Vous avez prévu des **installations électriques** : oui - non

Vous disposez d'un groupe électrogène : oui - non

Si **oui**, merci d'indiquer le niveau sonore en fonctionnement :

Il vous est strictement interdit d'intervenir sur le matériel électrique de la Ville de DIE

SONORISATION PREVUE :

Horaires :.....

Attention : le niveau de pression acoustique des animations ainsi que du montage et démontage des installations devra rester **raisonnable**. A titre d'information, il ne doit pas dépasser **70 Db** en façade avant 22h et **60 Db** en façade après 22h. La Ville de DIE ne dispose pas de matériel de sonorisation.

CONTRAT D'ASSURANCE

Vous devez impérativement transmettre **l'attestation d'assurance spécifique** en annexe de ce dossier.

INCIDENCES SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES ET DES PIETONS

Les mesures devront être **justifiées** et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées par la Ville de DIE.

Incidences sur le **stationnement** : *voies concernées (motifs à préciser)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La Police Municipale ne pourra en aucun cas, assurer la surveillance du stationnement réservé, cette surveillance incombe à l'organisateur.

Incidences sur la **circulation** : *voies concernées (motifs à préciser)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins et au frais de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire). Voir avec le service de police municipale.

- Incidences sur les **piétons** (*motifs à préciser*) :

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature du demandeur,